

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-26

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2022-26

Association européenne du film d'animation Cartoon - Organisation de la manifestation Cartoon movie du 8 au 10 mars 2022 - Convention 2022- Décision -Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

► Présentation de l'association

Les dernières données économiques font apparaître que la France (dont les 2/3 de films d'animation s'exportent) représente plus d'un tiers de la production européenne et se classe dans le Top 4 mondial avec les Etats-Unis, le Japon et le Canada.

Le soutien à Cartoon Movie vise à promouvoir les entreprises du territoire et à accélérer leur développement à l'international. Il s'agit pour Bordeaux Métropole de créer les conditions du développement de filières d'avenir telle que la filière image numérique, dans le domaine du cinéma, de l'animation, du jeu vidéo, du transmedia et de la création numérique, en complémentarité avec la dynamique French Tech.

L'ensemble de la chaîne de valeur de l'animation européenne est présente et impliquée lors de cet événement : créateurs, producteurs, distributeurs, nouvelles plateformes de diffusion en ligne («streaming») ou à la demande... Cet événement est l'occasion d'établir de nombreux ponts avec les acteurs et entreprises du territoire. Dans ce domaine, le territoire tient déjà un rôle essentiel grâce à l'activité économique :

- des entreprises des jeux vidéo et l'association SO Games, ainsi que des entreprises du transmédia et le Cluster CATS (prochainement renommé « CoBo », ou « Collectif bordelais »), qui organiseront cette année une conférence sur la sobriété numérique
- des entreprises d'Angoulême et du Pôle image Magelis, et de la Région Nouvelle-Aquitaine

► Programme d'actions de l'année 2022

Du 8 au 10 mars 2022, Bordeaux Métropole accueille, pour la 6ème fois, le forum majeur de la co-production de films d'animation au Palais des Congrès, et proposera en extension une plateforme digitale offrant à voir jusqu'au 31 mars 2022 des replays et vidéos de présentation des participants, et permettant de programmer des rendez-vous professionnels.

Au fil des 23 premières éditions à Berlin, puis à Lyon, et à Bordeaux depuis 2017, Cartoon Movie s'est fortement développé et a acquis une réputation solide auprès des professionnels de l'animation. Ce succès se mesure tant au niveau du taux de participation (+ 40% sur les dix dernières années) que du nombre de distributeurs et d'agents de ventes présents (+

68%) et acheteurs (+ 52%). Le nombre de projets retenus par les organisateurs est compris entre 60 et 65 chaque année.

Le haut niveau de qualité de la manifestation se renforce sans cesse : la qualité et le nombre des projets présentés, les échanges professionnels et les retombées presse nationale et internationale ont contribué à rendre cet événement incontournable dans son secteur. Le bilan s'établit à 18 nominations aux Oscars en 16 ans, et de nombreuses récompenses au festival international du film d'animation d'Annecy.

Le forum a permis depuis sa création de trouver des financements à 413 films, équivalent à un montant total de 2,76 milliards d'euros.

Cartoon Movie attire désormais les principaux diffuseurs, distributeurs, investisseurs ou nouvelles plateformes d'Europe et des Etats-Unis : 20th Century Fox, DreamWorks, Charades, Fox Searchlight Pictures, Klasky Csupo, Gkids, Warner Bros Pictures, Gaumont, Pathé, StudioCanal, Universal Pictures, Wild Bunch, Le Pacte, Paramount, Amazon, Netflix, Dargaud Distribution, Filmsharks, Diaphana, Bavaria, Beta Film, Senator, TF1, Leda Films, France Télévisions, Arte, Canal+, Ubisoft Motion Pictures, M6, RAI, BBC, Mediaset, Sat1, ZDF, ARD, KiKA, Nickelodeon, Arcana Studio, Haut et Court, GFM Animation, Nordisk Film, Indie Sales, Orange cinéma, GKids, Spamflix, Rovio, Ankama, etc.

L'écosystème French Tech Bordeaux est par ailleurs directement concerné par cet événement. La tenue de Cartoon Movie à Bordeaux, depuis 2017, permet de promouvoir la filière de l'animation et de l'image numérique de la métropole bordelaise mais aussi de renforcer les liens avec les entreprises du territoire au sens large. Le Pôle Magelis d'Angoulême est partenaire de Cartoon Movie, ce qui constitue un axe supplémentaire dans le cadre des accords de coopération entre Bordeaux Métropole et Angoulême. Cet événement d'ampleur européenne et internationale permet la mise en avant d'entreprises du territoire, améliorant leur visibilité notamment vis-à-vis de partenaires et clients potentiels européens.

Lors de Cartoon Movie se déroule également la séquence « Animation & transmedia », journée dédiée à la création de passerelles entre cinéma d'animation, jeux vidéo et transmedia au travers de rencontres entre sociétés de production d'animation, studio de jeux vidéo et acteurs du transmedia. Celles-ci prendront la forme de conférences et de rencontres professionnelles individuelles, prioritairement ouvertes aux studios de jeux vidéo, acteurs du transmédia, auteurs et éditeurs de bande dessinée mais aussi à tous les studios européens de jeux vidéo participant à Cartoon Movie.

En outre, l'association organise chaque année un « Coaching programme » où près d'une centaine d'étudiants des écoles d'animation du territoire, mais aussi de Belgique francophone, participent gracieusement à Cartoon Movie. L'objectif est de leur faire prendre conscience des mécanismes de fonctionnement du marché, et d'inciter ainsi les jeunes talents à devenir des entrepreneurs de l'audiovisuel, de l'animation et du transmédia en France et en Europe.

Par ailleurs, en marge du forum, une opération grand public est organisée afin de donner à (re)découvrir les pépites du cinéma d'animation européen. Des projections – dont certaines accompagnées par des membres de l'équipe du film - sont organisées dans le réseau de salles CINA (Cinéma indépendants de Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, la programmation des films en sélection offre chaque année l'opportunité aux talents du territoire d'obtenir des financements pour leurs projets (en 2021, 8 projets de films issus du territoire métropolitain et d'Angoulême, qu'ils soient en concept, en développement ou en production).

Avec ce partenariat, qui appuie une série d'actions en soutien aux industries culturelles et créatives, pourvoyeuses de talents, d'innovations et d'emplois, Bordeaux conforte sa position de place forte du cinéma d'animation et du jeu vidéo, engagée dans l'économie numérique.

L'économie bordelaise a tout à gagner à saisir les opportunités pour permettre à ses acteurs créatifs de déployer leur potentiel à l'international.

► Budget

Cartoon Movie est un rendez-vous clé dans le domaine des industries créatives numériques, soutenu par de multiples financeurs publics ou privés :

- Cartoon Movie bénéficie du soutien financier de la Commission européenne via le programme Media - Creative Europe. Le montant de subvention indiqué par l'organisateur pour 2022 est de 290 000€. Les objectifs de Cartoon Movie s'intègrent en effet dans une dynamique de promotion et de développement de la filière de l'animation en Europe.
- Le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) est un partenaire national privilégié qui accompagne la manifestation depuis qu'elle s'est installée en France. (montant subvention 2022 indiqué : 190 000€).
- Des partenaires privés (Société des auteurs et compositeurs dramatiques – SACD, Société civile des producteurs de cinéma et de télévision – PROCIREP, ...) soutiennent également la manifestation à hauteur d'un montant global de 95 000€ (montant indiqué par l'organisateur).
- Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine soutient Cartoon Movie depuis 2018. Pour 2022, l'organisateur de la manifestation nous indique un montant de 140 000€.
- L'organisateur mentionne une contribution financière de 30 000€ du Pôle Magelis Angoulême pour 2022.

► Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme

	Budget N	Budget N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	26.1%	28.3%	25.6%
% de participation de BM / Budget global	11.3%	11.3%	11.3%
% de participation des autres financeurs / Budget global	67.2%	67.2%	67.1%

Le budget global de l'événement Cartoon Movie organisé à Bordeaux du 8 au 10 mars 2022 est de 1 110 000 €, stable par rapport à 2021. Il est proposé une participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 125 000€, ce qui représente 11,3% du budget global de l'événement. Le montant proposé reste identique à celui octroyé en 2020 et 2021.

Les autres financeurs (Région Nouvelle-Aquitaine, CNC, fonds européens Programme Media, Pôle Magelis Angoulême, SACD, Procirep,...) représentent 67,2 % du budget global de l'événement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant la Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 30 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'événement « Cartoon Movie » porté par l'association Cartoon contribue aux politiques publiques de Bordeaux Métropole et à son dynamisme économique,

DECIDE

Article 1 : décide d'attribuer une subvention d'un montant de 125 000 € en faveur de l'association européenne du film d'animation Cartoon pour l'organisation de l'évènement Cartoon Movie qui se déroulera du 8 au 10 mars 2022.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022 sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT